

jeudi 07 Septembre 2023 - n°397

Politique de la ville - Retour sur la rencontre avec la Secrétaire d'État chargée de la Ville

Interview de la semaine - Interview de Mathieu Vidal, Président de Villes Internet

Finances - Taux de fiscalité directe locale votés en 2023 par les communes et les EPCI

Action Cœur de Ville - 5ème édition des Rencontres Cœur de Ville : rendez-vous les 9 et 10 octobre en Avignon

Environnement - Réutilisation des eaux usées traitées : publication d'un nouveau décret

Finances - Conjoncture : les prix à la consommation ont augmenté de +4,8 % sur un an

Environnement - Cartographie des bonnes pratiques pour l'économie circulaire

Culture - « Journée Culte ! Les territoires s'emparent de la culture » aura lieu le 12 octobre 2023 à Saint-Dizier

Attractivité - Le Hub des Territoires fait sa rentrée !

Numérique - Innopolis Expo de retour les 19 et 20 septembre

Agenda - Notez bien !

POLITIQUE DE LA VILLE



Retour sur la rencontre avec la Secrétaire d'État chargée de la Ville

Une délégation d'élus de *Villes de France* composée de Gil Avérous, Jean-François Debat et Frédérique Macarez a rencontré Sabrina Agresti-Roubache, Secrétaire d'État chargée de la ville, afin d'échanger sur la feuille de route ministérielle de la politique de la ville et sur les futures négociations concernant les contrats de ville 2024-2030.

A la suite des émeutes urbaines du début de l'été, la priorité était le retour de l'ordre républicain sur l'ensemble du territoire et notamment pour les 5 millions d'habitants des 1514 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) qui doivent pouvoir compter sur la protection de l'État et des forces de sécurité. Depuis des années, les Maires sont en première ligne face à la paupérisation de ces quartiers dits « *prioritaires* » et nous subissons depuis trop longtemps le recul progressif des services publics. Nous devons les réinvestir en menant une politique locale dont le Maire et le Président de l'agglomération sont les pilotes.

La politique du logement de qualité pour tous a aussi été évoquée. Nous voulons que dans nos quartiers se développe une offre d'accession à la propriété privée de qualité, afin que de nouveaux habitants puissent s'y installer par choix et non par contrainte.

La délégation a plaidé pour également offrir aux habitants de ces QPV un meilleur accès aux services publics. La géographie des Zones d'Éducation Prioritaire (ZEP) doit par exemple être calquée sur celle des QPV. Le dispositif des Cités Éducatives doit être développé et la secrétaire d'État s'y est montrée favorable tout comme la préservation du critère unique (revenu par habitant) qui permet de déterminer les QPV et qui a été instauré grâce à la loi LAMY de 2014.

Par ailleurs, la secrétaire d'État a exprimé son souhait qu'une réflexion puisse débiter quant à une nouvelle organisation plus opérationnelle de l'ANRU qui corresponde aux réalités et aux besoins exprimés par les villes.

Enfin, la délégation *Villes de France* a rappelé son attachement à la méthodologie du programme « *Action Cœur de Ville* » qui met le couple Élu/Préfet au pilotage des politiques publiques locales afin qu'elle soit reprise dans le cadre des contrats de ville. [Télécharger le résumé de la circulaire](#)

INTERVIEW DE LA SEMAINE



Interview de Mathieu Vidal, Président de Villes Internet

Alors que le numérique prend une place chaque jour plus importante dans notre quotidien, voilà quelques années que *Villes de France* et *Villes Internet* ont noué un partenariat pour accompagner au mieux les collectivités locales dans leur transition. *Villes Internet* organise chaque année depuis 2019 le « *Congrès national des élu-es au numérique* ». Ce Congrès s'adresse à tous les maires et élus délégués au numérique ; il leur permet d'échanger sur les projets

numériques communaux, leurs expériences, mais aussi sur les enjeux auxquels les élus sont directement confrontés. Ce Congrès donne lieu à la rédaction

collective d'une motion, remise ensuite au gouvernement. La cinquième édition du « *Congrès national des élu-es au numérique* » se tiendra à Paris le 16 octobre 2023. Ondes urbaines, newsletter de l'association *Villes de France*, revient sur les enjeux du numérique pour les villes moyennes et leurs intercommunalités ainsi que sur l'actualité de Villes Internet, avec une interview de Monsieur Mathieu Vidal, président de Villes Internet.

Alors que le prochain Congrès national des élu-es au numérique se tiendra le 16 octobre à Paris, quelles sont les ambitions autour de cet événement ? Quelles problématiques vise-t-il à traiter ?

On recense désormais plusieurs milliers d'élus locaux (municipaux et intercommunaux) avec une délégation au numérique. Ces délégations sont très variées et souvent rattachées à d'autres thématiques comme la communication, mais aussi la solidarité, l'attractivité ou encore l'environnement. Ces délégations se sont multipliées, et presque systématisées, depuis le dernier mandat, dans les villes de plus de 10 ou 20.000 habitants ; mais elles sont encore loin d'être généralisées sur l'ensemble du territoire, et notamment à l'échelle des communes de taille inférieure. « *Le Congrès national des élu-es au numérique* » est l'unique espace en France qui propose aux élus une agora commune permettant de se rencontrer, partager expériences, besoins et attentes et de construire une plateforme de propositions unifiées qui constitue in fine à la fois un état des lieux de la mise en œuvre des politiques publiques numériques locales en France, mais aussi des enjeux à mieux prendre en compte. Ce Congrès s'adresse à tous les élus et toutes les élues ayant une délégation liée au numérique dans leur mandat. La participation est gratuite et n'est soumise à aucun engagement. C'est une rencontre destinée uniquement aux élus, accompagnés s'ils ou elles le souhaitent par leurs agents.

Quels sont les principaux enjeux actuels du numérique dans les villes et intercommunalités selon vous ? Que défend Villes Internet ?

On observe actuellement une grande disparité et une grande hétérogénéité de maturité - ou en tout cas d'avancement - des collectivités françaises en matière de transition numérique. Si le numérique semble aujourd'hui une évidence pour tous, il est erroné de penser que sa déclinaison en politique publique l'est tout autant, car les usages, pratiques et technologies évoluent sans discontinuer, et avec elles les compétences, les réglementations, ainsi que la pertinence des services publics mis à disposition des usagers. De son côté, l'Etat a accéléré la dématérialisation de ses services publics et attend des collectivités qu'elles en assurent l'accompagnement au niveau local. Mais il reste encore un large éventail de compétences locales pour lesquelles les collectivités cherchent à définir le périmètre possible de leur action en lien avec les besoins des citoyens, à s'outiller durablement et à stabiliser leurs moyens humains et financiers en conséquence.

Les solutions proposées par les prestataires privés sont très nombreuses et - au-delà de permettre le l'essor d'une filière française- c'est évidemment une richesse pour les collectivités. Car celles-ci ne disposent pas toujours de la compétence interne, de la gouvernance et des moyens adaptés pour assurer une intégration aboutie et durable dans l'action publique. Les choix de mutualisation sont donc centraux, mais ouvrent d'autres questions : avec qui mutualiser ? à quelle échelle ? à quelle envergure ?

Villes Internet défend le renforcement constant de la compétence publique locale en matière de numérique. Cela passe par une acculturation approfondie des élus autour de l'évolution des enjeux nationaux du numérique mais aussi par la consolidation d'une gouvernance locale partagée et durable dont les collectivités sont particulièrement pertinentes pour assurer la maîtrise.

En quoi le partenariat entre Villes Internet et Villes de France est-il important ?

Le réseau des « *territoires, villes et villages internet* » s'étend des villages de quelques dizaines d'habitants aux grandes métropoles. Mais les petites villes et les villes moyennes font partie des collectivités les plus concernées par les enjeux de la montée en compétence publique et locale autour du numérique. Elles ont aussi un rôle moteur dans la dynamique territoriale en réseau. En ce sens, le partage d'expérience et de bonnes pratiques est central et ce partenariat nous permet de l'animer conjointement.

En ce sens, nous invitons les maires et présidents d'intercommunalités des villes moyennes à se joindre aux réflexions du « *5e Congrès national des élu-es au numérique* » afin de partager leurs actions et projets et contribuer ainsi à la construction de cet objectif commun.

[Accéder au site de Villes Internet](#)

FINANCES



Taux de fiscalité directe locale votés en 2023 par les communes et les EPCI

La DGFIP a établi dernièrement l'évolution qui concerne les taux votés par les communes et leurs EPCI en 2023.

Entre 2022 et 2023, les communes ont largement reconduit leurs taux de fiscalité directe locale. En fonction des taxes, la proportion de reconduction des taux se situe entre 85 et 90%, la proportion de baisse est faible (moins de 3%), et celle

des hausses, comprise entre 8 et 14%. Cette importante reconduction des taux entre 2022 et 2023 s'inscrit dans une tendance similaire à celle observée ces dernières années.

S'agissant des taux votés par les EPCI à fiscalité propre en 2023, une stabilité plus relative est observée. Entre 2022 et 2023, les EPCI à fiscalité propre ont largement reconduit leurs taux de fiscalité directe locale. En fonction des taxes, la proportion de reconduction des taux est comprise entre 81 et 88%, la proportion de baisse est marginale (moins de 0,4%), et celle des hausses, comprise entre 12 et 19%.

[En savoir plus](#)

ACTION CŒUR DE VILLE



SAVE THE DATE
Les 9 et 10 octobre

5ème édition des Rencontres Cœur de Ville : rendez-vous les 9 et 10 octobre en Avignon

La Banque des Territoires réunira les 9 et 10 octobre l'ensemble des maires, présidents d'intercommunalité et chefs de projet du Programme « *Action Cœur de ville* » dans le cadre exceptionnel du Palais des Papes d'Avignon à l'occasion des Rencontres Cœur de ville 2023. Une excellente occasion de se retrouver, d'échanger, de partager autour de projets dédiés à la redynamisation et à la

transformation écologique des villes moyennes dans des formats à taille humaine et très opérationnels.

Pour cette 5ème édition, de nouvelles sources d'inspiration seront proposées aux participants : dès l'après-midi du 9 octobre, des visites de site sont organisées dans les villes d'Arles, d'Avignon, de Cavailhon et de Carpentras sous la direction des maires concernés.

La journée du 10 octobre sera jalonnée par des ateliers de retours d'expériences opérationnelles, animés par des élus et des techniciens engagés dans le Programme « *Action Cœur de Ville* » sur les thèmes relevant de la santé, du développement économique, de l'adaptation au changement climatique et de la rénovation thermique. Se tiendront également en parallèle des Masterclass animées par des experts et des partenaires du Programme, afin de faire connaître les ressources mobilisables et les thèmes émergents en matière d'aménagement urbain.

Plus de 400 participants sont attendus à cet évènement. Pour faciliter la venue de l'ensemble d'entre eux, la Banque des Territoires réservera et prendra à sa charge une chambre d'hôtel pour la nuit du 9 octobre. Seuls les frais de transport demeurent à la charge des participants.

N'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant en renvoyant le [bulletin d'inscription disponible en pièce jointe](#).

ENVIRONNEMENT



Réutilisation des eaux usées traitées : publication d'un nouveau décret

Le décret relatif aux usages et aux conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées est paru au Journal officiel ce 30 août. Cette volonté de valoriser les eaux dites « *non-conventionnelles* » s'inscrit dans le « *Plan Eau* » présenté le 30 mars dernier par le Président de la République. Très encadrée, cette réutilisation est aujourd'hui possible mais compliquée à mettre en œuvre.

Le décret prévoit donc d'assouplir la législation en place en simplifiant le régime d'autorisation permettant l'utilisation des eaux usées pour certains usages dans le respect de la santé des populations et des écosystèmes.

Jusqu'ici, si une commune souhaitait récupérer de l'eau et la traiter pour arroser ses espaces verts, elle devait solliciter l'Agence Régionale de Santé. Avec ce décret, les autorisations ne seront donc plus conditionnées à l'avis conforme des Agences Régionales de Santé (à noter que le silence de l'agence équivaut à un avis favorable).

"Par ailleurs, le décret allège les charges administratives du porteur de projet après l'octroi de l'autorisation en supprimant l'obligation pour ce dernier de transmettre au préfet et au Coderst (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques), un rapport annuel sur la mise en œuvre de l'autorisation", ajoute le décret. Enfin, la limite de 5 ans fixée pour l'autorisation délivrée par le préfet est supprimée.

FINANCES



Conjoncture : les prix à la consommation ont augmenté de +4,8 % sur un an

Sur un an, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois d'août 2023 par les services de l'Insee, les prix à la consommation augmenteraient de +4,8%, après +4,3% le mois précédent.

Cette hausse de l'inflation serait due au rebond des prix de l'énergie. Les prix de l'alimentation ralentiraient (pour le cinquième mois consécutif), ainsi que, dans une moindre mesure, ceux des produits manufacturés et des services. Sur un mois, les prix à la consommation augmenteraient de 1,0% en août 2023, après +0,1% en juillet. Les prix de l'énergie se redresseraient du fait notamment de la hausse des prix des produits pétroliers et des tarifs réglementés de l'électricité au 1er août 2023.

Ceux des produits manufacturés rebondiraient également en raison de la fin des soldes d'été.

Les prix des produits frais rebondiraient quelque peu tandis que ceux de l'alimentation hors frais ralentiraient. Les prix des services ralentiraient aussi, du fait notamment du repli des prix des services de transport et de la décélération des prix des « autres services ».

Sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisé augmenterait de 5,7% en août 2023, après +5,1% en juillet.

Sur un mois, il croîtrait de 1,1%, après avoir été stable en juillet.

ENVIRONNEMENT



Cartographie des bonnes pratiques pour l'économie circulaire

Citeo propose aux collectivités une cartographie mettant en avant les bonnes pratiques et enseignements issues de projets que l'éco-organisme a accompagné ces dernières années, sur des sujets aussi divers que l'optimisation de la collecte, la tarification incitative ou la lutte contre les déchets abandonnés.

L'objectif est notamment d'inspirer les collectivités qui souhaiteraient se lancer

dans des projets de ce type. Près de 40 initiatives, correspondant à une dizaine de thématiques d'économie circulaire et représentant la diversité des territoires français, peuvent être consultées, avec leurs résultats, clés de réussite ou points de vigilance.

Niort : mise en place du tri sur l'espace public

Dans le cadre d'un programme de renouvellement et d'harmonisation de ses équipements, la Ville de Niort a souhaité mettre en place 250 corbeilles de tri bi-flux sur les 750 corbeilles de rues présentes sur le territoire, en privilégiant les secteurs à fort enjeux (parcs, jardins, secteur piétonnier, abords des Etablissements Recevant du Public ...).

Grand Albigeois : harmonisation des flux

La communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est engagée dans un projet global d'harmonisation des schémas de collecte en remplaçant les sacs et les caissettes par des bacs, en appliquant une réduction de fréquence de la collecte tous les 15 jours et en arrêtant de séparer les papiers sur les zones concernées, pour faire place à une collecte en multi-matériaux. Sur le plan économique, l'enjeu est d'augmenter les performances de tri et de réussir l'extension des consignes de tri en 2023 à coûts maîtrisés.

Le projet d'harmonisation des schémas de collecte vient répondre à ces enjeux et doit permettre à la collectivité d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée. En complément des collectes en porte à porte, différents points d'apport volontaire sont implantés sur le territoire afin de proposer des solutions complémentaires pour le dépôt des déchets. En 2022, au regard de l'évolution des modes de consommation, de nouvelles colonnes dédiées aux grands cartons sont progressivement implantées.

Tout au long du projet, une importante campagne de communication a permis d'informer la population des évolutions liées à l'harmonisation des schémas de collecte et à la modification des fréquences de collecte.

[Accéder à la cartographie](#)

CULTURE



« Journée Culte ! Les territoires s'emparent de la culture » aura lieu le 12 octobre 2023 à Saint-Dizier

Villes de France est partenaire de la première édition de la « Journée Culte?!?Les territoires s'emparent de la culture » qui aura lieu le 12 octobre prochain de 10h30 à 16h00 à Saint-Dizier. Cette journée a vocation à valoriser et/ou à faire découvrir des initiatives qui démocratisent l'accès à la culture en dehors des grandes métropoles et qui ont fait leurs preuves sur le terrain. C'est

une marque de l'engagement de la ville de Saint-Dizier en faveur de la promotion et de la diffusion de la culture dans les territoires français et notamment dans les villes moyennes.

Le temps d'une journée, la ville de Saint-Dizier deviendra ainsi un démonstrateur d'initiatives culturelles d'envergure et accueillera des personnalités et décideurs nationaux et régionaux sur son territoire. Des exemples locaux concrets seront mis en avant comme MUSE, les micro-folies, « la Beauté sauvera le monde », les orchestres d'enfants

Démos... et d'autres dispositifs culturels inspirants.

Nous vous invitons à venir participer à cette journée de travail et d'échange en remplissant le formulaire ci-dessous.

[Inscription obligatoire sur ce lien d'accréditation à l'événement](#)

ATTRACTIVITÉ



Le Hub des Territoires fait sa rentrée !

Nous vous signalons plusieurs événements programmés au Hub des Territoires susceptibles de vous intéresser :

- **La rentrée 2023 d'EduRénov, programme dédié à la rénovation énergétique et la transition écologique du bâti scolaire – Le 14 septembre de 9h00 à 10h30**

Comment accélérer la rénovation du bâti scolaire ? De quel accompagnement les collectivités peuvent-elles bénéficier au travers du programme EduRénov ?

[En savoir plus](#)

- **Accélérer la réindustrialisation verte avec les Entreprises Publiques Locales – Le 21 septembre de 9h00 à 10h30**

Comment accompagner la réhabilitation des friches industrielles et accélérer le déploiement des industries vertes ? Quel rôle peuvent jouer les Entreprises Publiques Locales dans cette réindustrialisation verte ?

[En savoir plus](#)

- **10ème atelier du réseau national des foncières de redynamisation – Le 26 septembre de 14h00 à 16h00**

[En savoir plus](#)

- **En quoi la restauration collective peut-elle favoriser la structuration de filières locales ? – Le 28 septembre de 16h30 à 18h00**

Quatrième session de notre cycle d'événements dédiés à la transition agricole et alimentaire, cette rencontre se concentrera sur le rôle que peuvent jouer les collectivités à travers la restauration collective pour structurer des filières agricoles durables et sur les collaborations possibles avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

[En savoir plus](#)

- **Une approche par « les communs », avec les collectivités locales, pour une transition écologique et solidaire – Le 5 octobre de 9h00 à 10h30**

« Les communs » mobilisent, à côté des formes d'action collective et de participation déjà bien connues et documentées, de nouveaux collectifs pour une transition écologique et solidaire. L'Institut pour la recherche de la Caisse des dépôts a réalisé avec La Coop des Communs une recherche-action auprès d'une grande diversité d'acteurs (praticiens, chercheurs, commoners, collectivités...) et vous en présente les résultats.

[Pour s'inscrire en présentiel ou à distance](#)

NUMÉRIQUE



Innopolis Expo de retour les 19 et 20 septembre

Villes de France est partenaire d'Innopolis Expo, grand rendez-vous des porteurs de projets dans les territoires, collectivités, mais aussi acteurs privés. L'événement se tiendra les 19 et 20 septembre à l'espace Champéret à Paris. Au programme, conférences, ateliers et salon autour de thématiques variées comme la mobilité, les territoires connectés, la transition énergétique ou encore l'aménagement urbain. Avec près de 3000 participants l'année dernière,

l'événement recevra cette année des personnalités comme Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement France 2030 et Cédric Villani, mathématicien, médaille Fields 2010 et ancien député. Gil Avérous, président de Villes de France, prendra part à la cérémonie d'ouverture le 19 septembre et une table-ronde sur la réindustrialisation se tiendra le 20 septembre avec les interventions de Luc Bouard, maire de La Roche-sur-Yon, David Marti, maire du Creusot, Jean-Baptiste Guesquin, directeur du programme Territoires d'Industrie et Carole Granier, cheffe de projet à la Fabrique de l'industrie.

[En savoir plus](#)

AGENDA



Notez bien !

Jeudi 14 septembre 2023

Commission sécurité de *Villes de France*
Visioconférence

19-20 septembre 2023

Innopolis Expo

Paris

Mercredi 4 octobre 2023

Conseil d'Administration de *Villes de France*
Paris

5 & 6 octobre 2023

Colloque national des villes universitaires d'équilibre
Carcassonne

9 & 10 octobre 2023

La 5^{ème} édition des Rencontres Coeur de Ville
Avignon

25 - 27 octobre 2023

Sommet international de l'Innovation dans les Villes Médiannes (SIIVIM)
Nevers

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi